GFA sarl

GLOBAL FINANCE ALGERIA

Complexe Wakf Haï El Kiram

Rue Abdelkader MEZOUAR

[contact@gfa.dz](mailto:contact@gfa.dz)

[www.gfa.dz](http://www.gfa.dz)

Bt 07 Tixerain, Birkhadem, Alger

Financial Training & Consulting Company

**Ecole Agréée par l’Etat**

**Arrêté N°5044**

Tél/Fax : +213 (0) 21 57 00 39

**La Réglementation des Changes en Algérie**

**Au siège de GFA Les 21 /22 novembre 2018**

**Durée**: 02 Jours

Sommaire :

Le séminaire la Réglementation des Changes en Algérie permettra aux participants de prendre connaissance de la règlementation applicable au change, au commerce extérieur et aux comptes en devises.

**Objectifs :**

* Maitriser toute la règlementation Algérienne des changes.
* Maitriser la règlementation régissant le commerce extérieur et le fonctionnement des comptes en devises.
* Comprendre l’impact de ces règlementations sur l’activité de la banque et l’importance du risque opérationnel que l’insuffisance de leur maitrise peut induire pour les banques et établissement de crédit agréés pour les opérations de commerce extérieur.

**Population :**

**Ce séminaire est recommandé aux personnes suivantes :**

* Responsables conformité,
* Juristes,
* Directeurs d’agences bancaires.
* Directeurs d’agences Adjoints.
* Chefs de service Commerce Extérieur au niveau des agences bancaires et leurs employés sous responsabilité.
* Employés des directions des Opérations.
* Cadres des banques chargés de la veille règlementaire.

**Déroulement de la Formation :**

* Support power point.
* Cahier d’exercices.

**Animateur :**

**Monsieur Abdelkrim Denni**

**Consultant formateur**

****

**Coût de la Formation :**

* **Frais DZD 22.000,00 HT/ Jour** **/ Participant**

**Annulation :** Toute demande d’annulation doit être faite par écrit (e-mail ou fax) 07 jours ouvrables avant la date de début des cours

**Programme de la Formation**

**Introduction**

1. Préambule

* L’évolution du contrôle des changes en Algérie.
* Principes généraux du contrôle des changes.
* Le rôle des intervenants :
* le dossier de domiciliation.
* Le cadre légal et réglementaire.
* Les acteurs économiques :
* Importateur /Exportateur,
* Banque,
* Douane.

1. Principes de la convertibilité de la monnaie nationale

Principes Généraux :

* Personnes résidentes.
* Personnes non résidentes.

1. Le cadre légal et réglementaire

* Règlement BA N° 07/01 du 03/02/07 fixant les règles relatives aux transferts et de vers l’étranger.
* Instruction N°02/07 du 31/05/07 relative aux opérations liées aux transactions courantes avec l’étranger.
* L’instruction N°03/07 du 31/05/07 relative à la procédure de déclaration et de suivi des dossiers de domiciliation des transactions courantes avec l’étranger.
* Les réglementations spécifiques relatives au :
* Transport aérien.
* Transport maritime.
* Les comptes spéciaux.

1. Les importations de biens et de services

* La domiciliation obligatoire et préalable,
* Le dossier de domiciliation,
* Ouverture,
* Suivi (Réalisation physique et financière),
* Le document douanier et financier,
* L’apurement.

1. Le dossier de domiciliation

* Ouverture,
* Suivi : Réalisation physique et financière,
* Le document douanier et financier,
* Apurement.

1. L’exportation des biens et services

* Domiciliation,
* La réalisation physique et financière,
* L’Apurement.

1. Les comptes devises (Personnes physiques et morales)

* Les conditions d’ouverture,
* Les opérations au débit,
* Les opérations au crédit,
* Le solde.

1. Les comptes spéciaux

* Le compte INR
* Ouverture,
* Bénéficiaires,
* Utilité.
* Le compte CEDAC: «Etranger dinars convertibles »:
* Ouverture,
* Bénéficiaire,
* Utilité.

1. Autres opérations courantes

* Ouverture.
* Bénéficiaire.
* Utilité Opération au débit

Opération au crédit

1. Autres opérations courantes

* Droit de change au profit,
* Voyage des nationaux résidents à l’occasion du HADJ,
* Voyages à l’étranger de résidents à titre professionnel, missions temporaires,
* Voyages à l’étranger pour soins,
* Allocation pour études,
* Voyages à l’étranger (Allocation touristiques),
* Economiseur salaire des travailleurs étrangers,
* Transferts des revenus des investissements Etranger (texte applicable),
* Modalités,
* Documents requis.

1. Dispositions diverses

* Art 82 du règlement 07.01.

1. Autres textes réglementaires

* Ordonnance 96-21 du 09.07 96 modifiée relative à la législation et la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l’étranger,
* Loi 05-01 du 06.02.05 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme,
* Lois de finance,
* Aspects lies au commerce extérieur et au Change,
* Rôle et obligations de l’intermédiaire agréé.

1. Résumé et clôture.